

Un logement adapté, ça peut tout changer !

Viellissement et personnes en situation de handicap



hsf est une filiale **RIVP**

Infos locataires

Travaux d'adaptation

LES GRANDES ÉTAPES

1 La réalisation de votre demande auprès de votre agence

Formulez votre demande par courrier ou dans votre espace locataire sur **hsf-habitat.fr**.

2 Le rendez-vous personnalisé à votre domicile

L'objectif est de faire un état des lieux et de définir des travaux adaptés à vos besoins, en présence si nécessaire d'un ergothérapeute aux frais d'**hsf**.

3 La validation du projet

Le projet est finalisé et validé par **hsf** qui fait ensuite établir des devis par des entreprises spécialisées. Les équipements mobiliers dont vous pouvez avoir besoin restent à votre charge. Renseignez-vous pour obtenir une aide (voir contacts en dernière page).

4 La réalisation des travaux

Ils se font « en milieu occupé » en veillant à vous causer le moins de désagréments possibles.

5 Diagnostic techniques

Avant le début des travaux, **hsf** devra réaliser les études et diagnostics nécessaires.

NOS ENGAGEMENTS

- Une entière confidentialité
- Une prise en charge des travaux
- Un délai de 6 mois, en dehors de tout problème technique, entre la réception de votre demande et la réalisation des travaux.



POURQUOI UN ERGOTHÉRAPEUTE ?

C'est un professionnel de santé spécialisé dans la rééducation et la réadaptation, afin **d'aider les personnes en situation de handicap à développer leur indépendance et leur autonomie dans la vie quotidienne**. Son expertise est requise pour évaluer les aménagements nécessaires à réaliser dans votre logement. Il pourra également vous conseiller, en fonction des difficultés rencontrées. **Son intervention est prise en charge par hsf.**

Vieillessement

QUELQUES EXEMPLES **DE TRAVAUX**

**DOUCHE
STANDARD**

+ LAVABO

Lavabo

Bac à douche
classique

Banc carrelé

TOILETTES

Barre d'appui

W.C. adaptés
ou rehausseur*

* Réhausseur à la charge du locataire

En situation

**DOUCHE STANDARD
OU A RIDEAU**

QUELQUES EXEMPLES **DE TRAV**

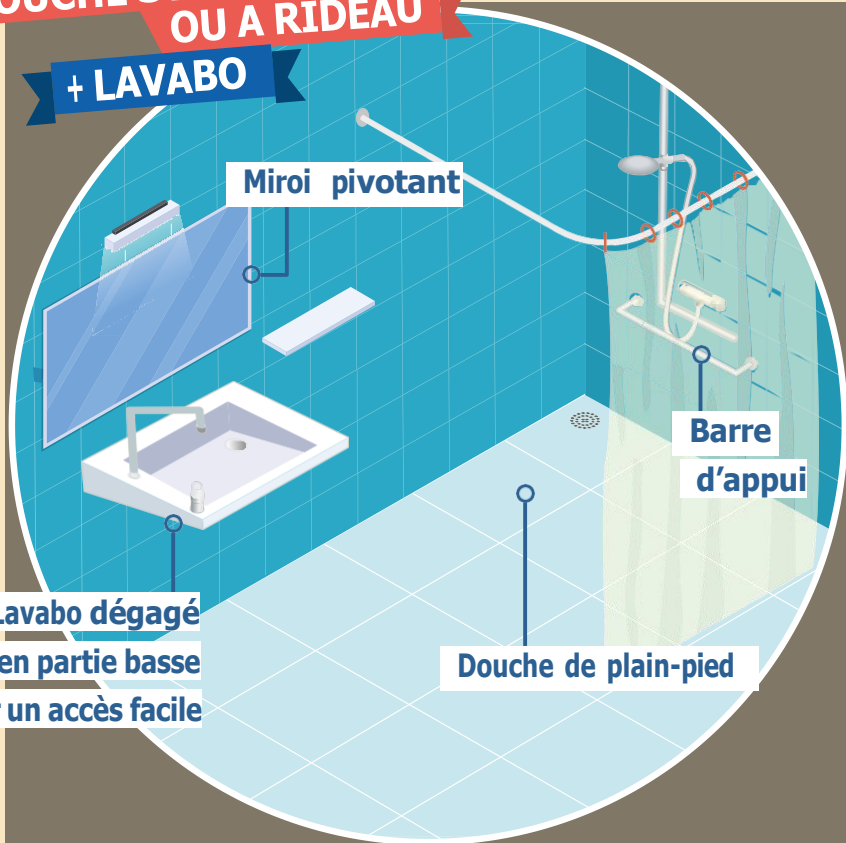
+ LAVABO

Miroir pivotant

Barre
d'appui

Lavabo dégagé
en partie basse
pour un accès facile

Douche de plain-pied

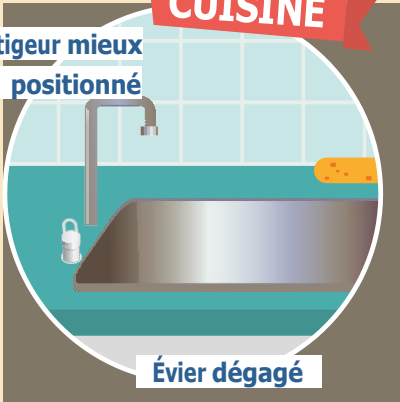


de handicap

AUX EN FONCTION DES BESOINS

EVIER CUISINE

Mitigeur mieux positionné



Évier dégagé

en partie basse pour
pour un accès facile

TOILETTES

Barre d'appui



W.C. adaptés
ou rehausseur*

PRISES ELECTRIQUES



Au besoin,
mise à niveau

* Réhausseur à la charge du locataire

Selon la faisabilité technique, les travaux suivants peuvent être réalisés pour adapter votre logement :



Accès facilité
au tableau électrique



Motorisation
des volets



Installation de
portes coulissantes



Aménagement de
la distribution du logement

BON À SAVOIR !



Des flashes lumineux peuvent être installés pour le handicap auditif.



Des accessoires ou équipements de couleurs contrastées
pour les mal voyants peuvent être fournis.

Les conditions

Hsf prend en charge et réalise les travaux d'adaptation à l'intérieur des logements à la demande des locataires en situation de vieillissement ou de handicap.

DANS QUELLES CONDITIONS POUVEZ-VOUS BÉNÉFICIER DE CE SERVICE ?

Quelles que soient vos conditions de ressources, vous pouvez faire une demande d'adaptation de votre logement si vous répondez aux critères suivants :

Pour les personnes âgées :

- **Avoir plus de 70 ans**
- Être titulaire d'une **carte d'invalidité** ou fournir un **certificat médical** pour les personnes entre 60 et 70 ans
- **Ne pas être en situation de sous-occupation** (une personne dans un F3 ou deux dans un F4)

Pour les personnes en situation de handicap :

- Être titulaire d'une **carte MDHP** ou d'**invalidité**
- **Ne pas être en situation de sous-occupation** (une personne dans un F3 ou deux dans un F4)



SI VOTRE LOGEMENT NE PEUT ÊTRE ADAPTÉ À VOTRE BESOIN OU SI VOUS ÊTES EN SOUS-OCCUPATION

Hsf vous proposera un changement de logement si possible dans l'arrondissement de votre choix et prendra en charge votre déménagement, sous certaines conditions de ressources.

COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE ?

Vous devez adresser votre demande par courrier à votre agence ou dans votre espace locataire sur **hsf-habitat.fr**.



Contacts utiles

(Financements possibles pour le mobilier)

→ La Maison Des Personnes Handicapées → Maisons des aidants et des aînés de Paris

69, rue de la Victoire - 75009 PARIS

Site web : <https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/75>

Tél. : 01 53 32 39 39

Email : contact@mdph.paris.fr

10^e et 19^e arrondissements

Site web : www.paerpa-paris.fr

À PARIS

→ PPE/CLIC Paris Centre

1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e
arrondissements

169, rue Saint-Jacques
75005 Paris

Tél. : 01 44 07 13 35

→ PPE/CLIC Paris Sud

13^e et 14^e arrondissements
20, rue de la Glacière

75013 Paris

Tél. : 01 45 88 21 09

→ PPE/CLIC Paris Nord-Ouest

8^e, 17^e et 18^e arrondissements
3, place Jacques Froment

75018 Paris

Tél. : 01 53 11 18 18

→ PPE/CLIC Paris Est

11^e, 12^e et 20^e arrondissements
55, rue de Picpus

75012 Paris

Tél. : 01 40 19 36 36

→ PPE/CLIC Paris Ouest

7^e, 15^e et 16^e arrondissements
8, rue Fallempein

75015 Paris

Tél. : 01 44 19 61 60

→ PPE/CLIC Paris Nord-Est

9^e, 10^e et 19^e arrondissements
126, quai de Jemmapes

75010 Paris

Tél. : 01 40 40 27 80

EN BANLIEUE

→ MDPH 91 Essonne

Tél. : 01 60 76 11 00

→ MDPH 92 Hauts-de-Seine

Tél. : 01 41 91 92 50

→ MDPH 93 Seine-Saint-Denis

Tél. : 01 43 93 86 86

→ MDPH 94 Val-de-Marne

Tél. : 01 43 99 79 00

→ MDPH 78 Yvelines

Tél. : 0801 801 100